

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL  
DE LA COMMISSION SYNDICALE  
DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

N° 2017-20

Séance du MERCREDI 26 JUILLET 2017

<b>Date de la convocation</b>		
19/07/2017		
<b>Date de l'affichage</b>		
19/07/2017		
<b>Nombre de conseillers</b>		
<b>En exercice</b>	<b>Présents</b>	<b>Représentés</b>
12	8	0

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juillet à dix-huit heure trente, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. André CAZERES, Président.

**Présents :**

M. André CAZERES, Président  
M. Joseph FROMIGUE, Vice-Président  
Mmes Catherine LISSARAGUE – Marianne SARTHOU  
MM. John BOGAERTS - Pierre CAPOU - Christian COUMET - Jean-Baptiste RAMON

**Absent excusé :**

M. Alain LARROUDE

**Secrétaire de séance :** M. Joseph FROMIGUE est désigné secrétaire de séance

**Objet de la délibération :**

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FRONTON AU PROFIT DU SERVICE CULTUREL DE LA COMMUNE DE CAUTERETS

Dans le but d'accueillir une représentation publique de cirque nouveau, le service culturel de la commune de Cauterets a fait la demande à la Commission Syndicale de la Vallée de Saint-Savin de lui mettre à disposition le Fronton de Cauterets le 17 août 2017.

Sur proposition du Président, le Conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

- d'autoriser la commune de Cauterets à utiliser le fronton de Cauterets le 17 août 2017 pour une représentation publique de cirque nouveau selon les termes d'une convention ;
- d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition du Fronton de Cauterets avec la commune de Cauterets ;
- d'autoriser le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président  
André CAZERES

